



académie  
Aix-Marseille



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Bulletin académique

## n° 714

du 5 septembre 2016



## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
- Appel à candidature	<b>3</b>
<b>Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique</b>	
- Appel à candidature formateurs parcours éducatif de santé (PES)	<b>5</b>

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie  
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie  
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



académie  
Aix-Marseille **E**

## Division des Personnels Enseignants

DIPE/16-714-488 du 05/09/2016

### APPEL A CANDIDATURE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ-PALACIOS - Coordination mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - Fax : 04 42 91 70 09

Un poste d'enseignant à la maison d'arrêt des Baumettes - professeur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré est à pourvoir à la rentrée scolaire 2016.

Vous trouverez en annexe le profil de poste.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE Année 2016/2017

<b>FICHE DE POSTE Année 2016/2017</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant à la Maison d'arrêt des Baumettes</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). Cette présence à temps plein facilite la connaissance des contraintes de la détention, la collaboration avec les services, la participation aux responsabilités locales L'enseignant est placée sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Local de l'Enseignement, et celle hiérarchique, du Responsable de l'Unité Pédagogique Régionale et de l' IEN ASH OUEST .
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale)
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,</li> <li>• de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,</li> <li>• de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics.
	<b>COMPETENCES</b>	- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles et aux enseignants du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée aux publics à besoins particuliers, qui possèdent de préférence une certification CAPA-SH option F ou 2CASH, <b>ou</b> qui ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.
	<b>NOMINATION</b>	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Pendant cette première année, ils doivent suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agén et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste. Dans le cas contraire, le recteur confirme leur affectation, après consultation des instances compétentes.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	La durée hebdomadaire d'enseignement de 21 heures est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat après avoir recueilli l'avis de la CAPD. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées conjointement à Madame l'inspectrice de la circonscription ASH OUEST, ( <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> ) et au Proviseur, responsable de l'Unité Pédagogique Régionale, ( <a href="mailto:Ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr">Ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr</a> ), pour le 16 septembre 2016, délai de rigueur. La commission de recrutement est arrêtée au jeudi 29 septembre après midi.
Une information complémentaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire est accessible à l'adresse <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille</a>		



## Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/16-714-110 du 05/09/2016

### APPEL A CANDIDATURE FORMATEURS PARCOURS EDUCATIF DE SANTE (PES)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. FARALLI - IA-IPR - mail : alain.faralli@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre de la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, l'académie d'Aix-Marseille recrute deux profils de formateurs pour assurer différentes mission.

- **Formateurs PES niveau 2 :**

Mission : Former des personnels de santé, personnels enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés à la mise en place du Parcours Educatif de Santé en école et établissements et à leurs fonctions de référents PES.

Engagement : Chaque formateurs PES niveau 2 s'engage à assurer au moins 2 formations de bassin de 12h chacune par an. Les formations seront assurées par un trinôme de formateurs.

Rémunération : Chaque formation sera payée 12 vacations par formation pour le trinôme (répartition au pro-rata du temps d'intervention de chacun).

Formation : Chaque formateur PES niveau 2 suivra une formation de 24h (18h en présentiel et 6h en distanciel) portant sur le classeur Profedus, un parcours m@gistère développé par l'UNIRès et l'outil Folios. Cette formation sera assurée par le Rectorat d'Aix-Marseille en partenariat avec l'ESPE et l'UNIRès.

Profil recherché : 14 infirmières (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré / établissements publics) ; 1 médecin ; 15 enseignants 1<sup>er</sup> degré public ; 15 enseignants 2<sup>nd</sup> degré public (collège / LGT / LP).

- **Formateurs PES m@gistère :**

Mission : Accompagner les référents PES en école et établissement au déploiement d'un parcours m@gistère développé par l'UNIRès en l'adaptant aux besoins locaux.

Engagement : Le formateur PES m@gistère s'engage à assurer l'accompagnement d'au moins un bassin représentant au maximum 60 référents PES en école et établissement.

Rémunération : 18 vacations pour suivre un bassin équivalent à 36h d'accompagnement.

Profil recherché : Tout personnel de santé ou d'enseignement du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré, des écoles et établissements publics. 6 postes à pourvoir.

## Comment postuler ?

Quel que soit le profil, les candidatures sont à formuler exclusivement via le lien :  
<https://goo.gl/YZxuJy> avant le 30 septembre 2016

Toute candidature sera soumise à validation de l'inspecteur de discipline et/ou du chef d'établissement et/ou de l'infirmière Conseiller Technique auprès du Recteur (pour les infirmier(ère)s), et/ou du médecin Conseiller technique auprès du Recteur (pour les médecins) ou de l'IA-DASEN du département concerné pour les enseignants du premier degré.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*